



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 13 avril 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 7 avril 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Thérèse
Madame Nuray AKPINAR-ISTISQUAM	Monsieur Massar N'DIAYE	PUGLIESE
Monsieur François DESEILLE	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Vanessa VAIZANT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Florent COLOMBO
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Nina MARTINS
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Benoît BORDAT	Madame Émilie SIMONE
Monsieur Billy CHRÉTIEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Laurence GERBET
Monsieur Michel FELKAY	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Sandra GAUDILLIÈRE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Céline MAGLICA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Sabine SICUREZZA	Monsieur Franck AYACHE
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET		Madame Mélanie FORTIER
		Monsieur Antoine CAMUS

Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et quatre associations

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les avenants à conventions d'objectifs et de moyens ci-après qui seront conclus entre la Ville de Dijon et quatre associations.

Ces associations sollicitent des subventions complémentaires dans le cadre de leur participation aux festivals Grésilles en Fête et Jours de Fête à Fontaine d'Ouche qui auront respectivement lieu du 4 au 23 mai 2026 et du 12 au 20 juin 2026.

- Cercle Sportif Laïque Dijonnais – Avenant n°2 (2026)

Un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et le Cercle Sportif Laïque Dijonnais pour la période 2025-2027, prévoit que la Ville versera à l'association, au titre de l'année 2026, une subvention complémentaire de 200 € pour l'organisation d'animations sportives dans le cadre du Festival Jours de Fête à Fontaine d'Ouche.

- Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) – Avenant n°1 (2026)

Un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre Dijon Métropole, la Ville et l'AFEV pour la période 2025-2027, prévoit que la Ville versera à l'association, au titre de l'année 2026, une subvention complémentaire de 600 € pour l'organisation d'une journée d'animations pédagogiques, ludiques et culturelles en plein air, dans le cadre du Festival Grésilles en Fête.

- Association La Maison-Phare – Avenant n°16 (2026)

Un avenant n°16 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville, le CCAS de la Ville et l'association la Maison-Phare pour la période 2021-2024, convention prolongée par voie d'avenants pour les années 2025 et 2026, prévoit que la Ville versera à l'association, au titre de l'année 2026, une subvention complémentaire de 1 000 € pour l'organisation de diverses animations dans le cadre du Festival Jours de Fête à Fontaine d'Ouche.

- L'Essentiel-le – Avenant n°14 (2026)

Un avenant n°14 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville, le CCAS de la Ville et la Maison d'Education Populaire l'Essentiel-le pour la période 2022-2025, convention prolongée par voie d'avenant pour l'année 2026, prévoit que la Ville versera à l'association, au titre de l'année 2026, une subvention complémentaire de 2 300 € pour l'organisation de diverses animations dans le cadre du Festival Grésilles en Fête.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les projets d'avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure avec les quatre associations ci-dessus ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les avenants à conventions, annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 44
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 9
NE SE PRONONCE PAS : 6

DONT 3 PROCURATION(s)